

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Interdiction d'utilisation du terrain football

Le Maire de la Commune du PALLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux d'engazonnement effectués sur le terrain de football de la commune ,

Considérant qu'il y a lieu de protéger cet équipement,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Le terrain de football, sis rue des Sports, est déclaré interdit d'utilisation du **Vendredi 14 juin au Dimanche 14 juillet 2024** pour toutes les activités sportives et autres.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché au Complexe Sportif.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de VALLET sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à Monsieur le Président de l'Association Football Club Entente du Vignoble

Certifié exécutoire
et publié le

13 JUIN 2024

Au Pallet, le 12 juin 2024

Po/Le Maire,

L'adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie,



Official stamp of the Mairie de Le Pallet, Loire-Atlantique, with the name of the Mayor, Olivier BINEAU, and the date of the decree, 12 June 2024.